MINISTRE
de
L'EDUCATION NATIONALE

Direction Générale
de
L'Architecture

Direction des Monuments
Historiques
-:-:-:-:-:-:-

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E
-;-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

A R R E T E
- - - - - -

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 3I Décembre I913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2 modifié et complété par la loi du 23 Juillet I927

La Commission des Monuments Historiques entendue

A R R E T E
- - - - - -

ARTICLE Ier - Les parties suivantes de l'ancien hôtel de Gomiécourt actuellement pensionnat Jeanne d'Arc, IO, Rue Emile Legrelle à Arras (Pas de Calais) appartenant à la Société Immobilière Artésienne y ayant son siège, sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques:

La façade sur cour côté de la Chapelle
La façade sur la rue des Portes Cochères avec portail et balcon en fer forgé.
Les boiseries intérieures et les cheminées en marbre des trois pièces de la dépendance ayant servi d'Evêché au Cardinal de la Tour d'Auvergne.
La cave voutée de voûtes d'arrêtes dite " Salle d'armes".

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Département, pour les archives de la préfecture, au Maire de la ville d'Arras et à la Société propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 16 JAN 1947

Par délégation
Le Directeur Général de l'Architecture